



RENSEIGNEMENTS PARCOURS SCOLAIRE & PROFESSIONNEL
BENEFICIAIRES BOURSE AU PERMIS

✓ **Document à joindre au dossier de candidature accompagné d'un C.V.**

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE : A

Adresse :

Mobile : Domicile

.....@.....

✓ **Cursus scolaire :**

Brevet des collèges

Baccalauréat

Etudes post-bac :

Formation professionnelle :

Apprentissage :

✓ **Expériences professionnelles**

Précisez les emplois occupés, la durée du contrat et les employeurs

1) Durée/dates : Emploi:..... Employeur :

2) Durée/dates : Emploi:..... Employeur :

3) Durée/dates : Emploi:..... Employeur :

4) Durée/dates : Emploi:..... Employeur :

✓ **Situation actuelle :**

Demandeur d'emploi

En formation professionnelle ou apprentissage

Etudiant

Lycéen

Employé

✓ **Avez-vous une piste d'orientation professionnelle ? Quel métier envisagez-vous ?**

.....
.....
.....
.....
.....

.....
.....
.....
.....
.....

✓ **Souhais/motivation pour effectuer la contrepartie de 70h (domaine social, éducation, sport, culture, Animation, espaces verts...) :**

.....
.....
.....
.....
.....
.....

✓ **Avez-vous des contraintes particulières en termes de disponibilités ?**

.....
.....
.....
.....

Pièces à fournir pour la constitution du dossier :

- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois : EDF, téléphone, quittance de loyer (hors quittance manuscrite),
- Une copie recto/verso de la CNI,
- Devis de l’auto-école,
- Un curriculum vitae,
- Une assurance responsabilité civile et/ou individuelle accident,
- Cette demande de renseignements dûment remplie,
- Le projet pour la demande de la bourse au permis de conduire comprenant un argumentaire détaillé du besoin, la contrepartie civique envisagée, le nom de l’auto-école démarchée et toute indication propre à enrichir la connaissance du dossier.

Tout dossier incomplet sera retourné.

Pièces à fournir en cours de formation :

- Le justificatif de réussite au code,
- Le justificatif de réalisation de la mission d’intérêt général (contrepartie civique),
- Le justificatif de la participation au stage de prévention routière,
- Le justificatif attestant du quota de 15 à 20h00 des heures de conduite.